



DÉPARTEMENT ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN ACTIVITÉS SOCIO-SPORTIVES

**(Ré)enchanter l'écrit : des freins aux leviers d'écriture
dans le métier d'éducateur spécialisé
Secteur de l'Aide à la Jeunesse (constats et perspectives)
SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE – 19 novembre 2021**

COLLIN Jonathan
De BARELLI Tatiana
GILLET François
PINON Nicolas
QUINET Bénédicte
RÉMION Christophe
SCHULTE Pierre

Présentation des auteurs

RÉMION Christophe

Éducateur spécialisé, initiateur de la journée d'étude. Après avoir travaillé dix ans dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse comme éducateur, chef éducateur et coordinateur de projets, Christophe Rémion a intégré la H-E Vinci comme enseignant ; détenteur d'un master en Ingénierie et actions sociales, il est aujourd'hui chef du département des éducateurs spécialisés en activités socio-sportives.

COLLIN Jonathan

Docteur en anthropologie et criminologie.

Chargé de cours en sciences sociales à la Haute École Léonard de Vinci (Bruxelles), à la Haute École libre Mosane (Liège) et à la Haute École Louvain en Hainaut (Louvain-la-Neuve).

Administrateur de l'Association belge francophone de sociologie et d'anthropologie.

Membre titulaire de l'Association internationale des sociologues de langue française.

PINON Nicolas

Docteur en sciences psychologiques. Chargé de cours à la HE Vinci ; professeur invité et chercheur à la faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'UCLouvain ; psychologue clinicien en libéral ; superviseur d'équipes ; membre du groupe d'experts fédéral « Psychologie&Corona ».

De BARELLI Tatiana

Grapho-thérapeute et psychopédagogue. Coordonne l'asbl Educ'Art, "Lorsque l'éducation est un art " ; site web www.educart.be. Elle réfléchit, publie et offre des formations sur la place de l'écriture manuscrite aujourd'hui.

GILLET François

Éducateur spécialisé, coordination Recherche au Cérises- HE2B
Centre d'études et de recherches sur les interventions socio-éducatives
de la Haute École Bruxelles-Brabant

QUINET Bénédicte

Romaniste, licenciée en langues et littératures romanes et formatrice en éducation populaire depuis dix-huit ans. Elle est actuellement intérimaire au CPSE à Liège (Promotion sociale éducateur spécialisé) pour un cours de pratique de l'écrit dans le métier d'éducateur.

SCHULTE Pierre

Éducateur spécialisé en activités socio-sportives - master en Ingénierie et actions-sociales, Actuel directeur du centre « Le Traversier » service d'accompagnement (Fédération Wallonie-Bruxelles.

1. Contextualisation

Cette journée avait pour but de proposer aux **professionnels et professionnelles du champ de l'Aide à la Jeunesse** (éducatrices/éducateurs ; assistants sociaux/assistantes sociales ; intervenants psychosociaux, autorités mandantes, directeurs d'institutions,...) **aux enseignants et formateurs** (qui forment des futurs éducateurs spécialisés en Haute-École et en promotion sociale) et **aux étudiants futurs éducateurs un moment de réflexion collectif** sur les **enjeux de l'écriture** dans les pratiques des éducateurs spécialisés. L'objectif premier visait à dégager, et les freins qui découragent, et les leviers qui encouragent à l'acte d'écriture chez l'éducateur, entendu que leurs contributions à la mise par écrit des informations relatives à leurs bénéficiaires contribuent à mieux documenter les rapports aux mandants (en vue d'étendre ou de restreindre les contacts familiaux ; de proposer des solutions alternatives dans le projet éducatif personnalisé de l'enfant ou du jeune ; de solliciter des suivis thérapeutiques...). Il apparaît, en effet, des constats relevés par Christophe Rémion (2019), que les éducateurs spécialisés participent (trop) peu à la rédaction de tels écrits, alors même qu'ils sont les professionnels les plus directement en contact avec les bénéficiaires. Qu'il s'agisse d'un manque de temps ou de moyens laissés à ces professionnels pour écrire sur les situations ou qu'il soit question d'un manque de compétences ressenties, un ensemble de freins contribue à laisser le champ de l'écriture ouvert à d'autres professions (les psychologues et les assistants sociaux notamment) pour rendre compte des situations « à la place » des éducatrices et éducateurs. La journée a ainsi permis de confirmer ces réalités, mais aussi de poser des constats complémentaires.

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse a été quelque peu « oublié » dans le traitement médiatique ou les communications du politique durant la pandémie. Jouer sur cette valorisation nécessaire de la profession est assurément aussi une manière de donner de la consistance, de la reconnaissance aux écrits qui seraient/seront produits par les éducateurs dans le cadre de leurs missions.

2. Organisation de la journée

La matinée a été consacrée à plusieurs interventions d'experts de la question dont les remarques principales feront l'objet d'un résumé ci-dessous. La fin de matinée et l'après-midi ont offert aux professionnels, à la faveur de tables rondes interdisciplinaires et interprofessionnelles, de prendre du temps collectivement, pour penser les freins et les leviers d'écriture et **proposer des recommandations à l'adresse des instituts de formation, du monde professionnel et du monde politique.**

3. Compte rendu de la matinée

Après un mot d'introduction du chef de département des éducateurs spécialisés, Christophe Rémion et de Madame Valérie Glatigny, ministre en charge notamment de l'Aide à la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, Monsieur Éric Janssens (magistrat et premier substitut du procureur du Roi à Nivelles) et Monsieur Bernard De Vos (éducateur spécialisé et délégué général aux Droits de l'enfant) se sont entretenus dans un dialogue croisé autour de la thématique du jour. Il en ressort, pour M. Janssens que l'éducateur spécialisé contribue de façon importante à « laisser des traces positives dans le parcours du jeune dont il a la charge ». Pour le défendre auprès des instances, l'éducateur ne doit pas hésiter à parler et à écrire « avec ses tripes » dans l'intérêt supérieur de ses bénéficiaires. M. Bernard De Vos ne dit rien d'autre : accompagner un jeune, étymologiquement, vient de *ad-cum pane*, à savoir celui qui partage le

pain de l'autre, dans une relation de proximité. « Exercice de haute voltige » qui confine à un exercice aussi complexe que de réaliser « de la fine dentelle de Bruges », a insisté M^{me} Glatigny. Il s'agit, en effet, de bien trouver les mots, car « nous sommes les premiers porte-parole ; les premiers interprètes du jeune et de sa famille », renchérit M. Janssens. Prendre le temps d'écrire, rappelle judicieusement M. Bernard De Vos, c'est aussi prendre le temps de s'assurer que l'on est toujours bien inscrit dans le contrat de départ qui nous lie au jeune, dans son projet personnel, son désir et non celui des professionnels qui pourraient désirer à sa place.

Monsieur Philippe Gaberan (éducateur spécialisé, écrivain), le conférencier du jour, qui s'exprimait après Messieurs Janssens et De Vos, nous disait : écrire, ce n'est pas simplement devoir rendre des comptes, c'est aussi savoir rendre compte, au plus près des besoins du jeune, au plus près du réel et des nécessités. Écrire, rappelait-il, permet de bâtir un repère pour la pensée et écrire permet à l'éducateur de sortir de l'état d'infantilisation dans lequel il peut malheureusement être placé lorsqu'il se voit dépossédé de cet acte important par d'autres (les psychologues, les assistants sociaux) qui écrivent pour lui, à sa place. L'éducateur, insistait-il, doit participer à l'ordre du discours dont parlait Michel Foucault ; et il doit le faire en ayant confiance dans sa capacité à pouvoir nommer justement le réel auquel il a à faire et affaire.

4. Compte rendu de la fin de matinée et de l'après-midi

La fin de matinée a vu la dispersion des professionnels dans différents sous-groupes en vue de constituer des tables rondes de discussion. Au terme de leurs échanges, il en ressort plusieurs constats et plusieurs recommandations que nous avons classées en trois catégories distinctes. Les recommandations à adresser aux institutions du secteur, les recommandations qui s'adressent aux formations d'éducateur spécialisé et les recommandations destinées aux instances politiques.

4.1. *Recommandations liées à la formation d'éducateur spécialisé (Enseignement/formation)*

En ce qui concerne la formation, le constat est que, de manière générale, les **compétences à l'écrit des étudiants à l'issue de leur formation ne sont pas suffisantes**. La compétence à l'écrit semble travaillée de manière transversale dans beaucoup d'activités d'enseignement (disséminées dans les différentes UE), mais les participants font observer qu'il n'apparaît pas assez clairement que l'acquisition de cette compétence est une **nécessité sur le terrain**. Certains étudiants qui s'engagent sur la voie de l'éducation spécialisée n'ont donc pas assez conscience que l'écrit (la facette de rédacteur-scripteur) est une des facettes qui compose la tâche.

Les étudiants appuient également le fait qu'ils ne se sentent **pas assez formés aux attentes et aux enjeux** réels qui existent dans les différents types d'écrit (comment écrit-on et qu'écrit-on à un juge ? que doit-on écrire à qui avec quelle précision ?) et qu'il y a certainement des choses à améliorer en la matière durant la formation. L'éducateur est amené à travailler dans de nombreux secteurs qui utilisent tous des écrits différents. Ces écrits varient grandement d'une institution à l'autre. Un cours de « Correspondance et rapports » ou « d'écriture professionnelle » ... devrait être obligatoire. Les étudiants demandaient aussi que durant le processus relatif aux travaux à remettre ils puissent être accompagnés de manière intermédiaire.

Les invités font également apparaître la nécessité d'incarner le métier auprès des étudiants futurs professionnels du métier en invitant, en début d'année académique ou durant celle-ci, des personnes de terrain qui vont rappeler que la pratique de l'écriture et l'écriture de la pratique

doivent faire partie intégrante de l'**identité professionnelle** et inviter ainsi les étudiants à y consacrer du temps et de l'énergie-

Il apparaît clairement que les enseignants-formateurs **participent** de façon évidente **aux représentations** que se fera le futur éducateur de son métier en partant du principe que l'écrit fait partie intégrante des tâches du métier.

Par rapport aux représentations toujours, il faudrait insister auprès des éducateurs qu'ils sont des experts du vécu de l'enfant et qu'à ce titre, leurs constats, leurs hypothèses et leur lecture de la situation du jeune a une importance réelle. Il faut permettre aux professionnels de terrain de « bomber le torse » et d'être fiers de la place de leurs écrits. Les conscientiser sur le fait que leurs écrits sont parfois ceux qui permettent à un procureur ou à un mandant de se forger une intime conviction sur une situation, et de prendre une décision éclairée quant à l'avenir d'un jeune.

Il serait d'ailleurs **positif d'attirer, dès la présentation des formations d'éducateur** (salon Siep description des formations sur les sites internet, etc...), l'attention des futurs étudiants sur l'importance réelle de cette compétence à l'écrit afin que ceux qui s'engagent dans cette voie ne la découvrent pas en cours et ne la vivent pas dès lors comme une contrainte.

Dans la même lignée, il faut également **associer les étudiants stagiaires** à ces moments d'écriture durant leurs stages, leur donner accès aux écrits professionnels, pour qu'ils s'autorisent à participer où ils peuvent, à nommer les choses ; cela pour éviter qu'ils ne s'auto-censurent en pensant n'avoir rien de pertinent à apporter.

La dernière recommandation pour la formation viserait à renforcer les liens entre les Hautes Écoles et les milieux professionnels autour de **recherches-actions** auxquelles seraient associés les étudiants.

4.2. Recommandations d'ordre institutionnel

Au sortir du Bachelier, il importe d'offrir à ces jeunes professionnels, mais aussi aux plus anciens, des **formations continues** sur l'écriture en Haute École (ne pas partir du fait que c'est acquis, mais bien que cela se travaille continuellement). Ces formations pourraient être dispensées par des acteurs de terrain au fait de la réalité des écrits professionnels et de leur contenu. Les formations pourraient également avoir lieu au sein même des institutions par des acteurs externes pour travailler sur des canevas, de nouveaux outils adaptés à l'institution, mais surtout, fonctionnels, utiles, construits en co-création avec les personnes concernées (supprimer les outils qui font « doublon »...).

Il ressort que peu d'opérateurs de formation privés ou bien d'opérateurs de formation du réseau public de l'Aide à la Jeunesse ne dispensent ce style de formation si on ne dépend pas professionnellement des conventions/commissions paritaires qui ont quant à elles décidé d'investir en la matière (exemple Fonds ISAJH et catalogue FORMAPEF pour la CP 319.02).

Il est également proposé par les personnes présentes de mettre en place un **tutorat interne**. Il reviendrait ainsi aux institutions de demander que des professionnels éducatrices et éducateurs aguerris aux pratiques d'écriture puissent devenir des **tuteurs, des parrains** pour les novices afin de les encourager à oser l'acte d'écrire. Et d'apprendre l'un de l'autre, chemin faisant.

Les institutions devraient **dégager davantage de temps et de moyens** pour permettre que les éducatrices et éducateurs puissent se consacrer à cette mission importante. Pour ce faire, il faudrait **allouer davantage de moyens financiers** pour le secteur car, bien trop souvent, les équipes sont en sous-effectifs et l'urgence des tâches du quotidien privent ces éducatrices et éducateurs des possibilités de trouver ce temps pour l'écriture. À cet égard, le témoignage d'un éducateur est assez explicite. Il nous indique que

« J'écris mes rapports à 6 heures du matin ou au soir vers 23 heures. Je prends sur mon temps personnel et je peux le faire parce que je travaille seul. En tant qu'éducateur, on doit gérer les réalités de terrain ; dès qu'il manque quelqu'un, c'est l'éducateur qui s'y colle. Il y a toujours quelque chose d'autre à faire, en priorité. De toute façon, nos rapports deviennent une ligne dans la synthèse globale ! On ne tient pas compte de notre avis. L'écrit bien formulé du psy est bien plus pris en compte. »

Il pourrait dès lors être intéressant de définir des moments précis pour permettre aux éducateurs spécialisés d'écrire dans de bonnes conditions. Ces heures consacrées à cette tâche doivent être pleinement reconnues et valorisées au même titre que les autres tâches de l'éducateur.

Il faudrait aussi encourager les équipes institutionnelles à une philosophie de **co-rédaction** ou encore de « **collaboration écrite** » des rapports (ce qui n'est pas encore assez le cas), où chaque professionnel apporte sa touche personnelle en visant, ultimement, à construire un **lexique commun** (en fonction de l'institution, différents termes sont utilisés pour une même action alors qu'il pourrait y avoir un langage commun) qui ne soit pas l'apanage de quelques professions uniquement. Les équipes étant hétérogènes, chaque intervenant connaît le jeune et sa famille à sa manière et peut donc, utilement, apporter des informations précieuses qui aideront à guider les choix dans les projets qui sont élaborés dans leur intérêt.

Cette dynamique de co-rédaction existe déjà dans certains services, mais pas partout. Exemple : dans les services d'accompagnement ou les professionnels de différentes formations (AS, éducateurs, assistants, psys, etc.) co-rédigent les rapports de leur travail avec les familles. Si au sein des services/institutions se mettait en place une dynamique de co-rédaction des rapports plutôt qu'une dynamique de collationnement par un spécialiste des informations renvoyées par les professionnels, l'éducateur se sentirait peut-être moins frustré de se voir « dépossédé » de son écrit. Il est également souligné que **rares sont les bénéficiaires qui sont convoqués dans ce travail de co-écriture**. (cette situation mériterait en soi une réflexion sur le dispositif que l'on pourrait mettre en place pour rendre possible la participation à l'écrit des bénéficiaires, ou au moins, la prise de connaissance de ce qui est écrit et la possibilité d'y réagir ?).

Il est également indiqué qu'il n'est pas forcément évident de devoir **rédiger un même document qui sera adressé à différents profils de lecteurs**. Le mandant n'attend pas forcément les mêmes informations que la famille. Dans l'un des sous-groupes, on indique qu'un « bon » rapport comporte « une articulation entre une partie objective (informations factuelles), subjective (attention aux jugements de valeurs), accompagnée d'une note éducative. Celle-ci synthétise la réflexion ». Il faut donc selon ce groupe accompagner mieux les familles et les bénéficiaires pour comprendre le rapport et l'expliquer.

En ce qui concerne le **temps prévu à l'écriture**, les professionnels ont développé deux positions : d'une part, ceux qui ont le temps de rédiger (en AMO ou en service d'accompagnement) car la rédaction fait partie inhérente du métier et, d'autre part, les éducateurs du résidentiel ou de l'accueil temps libre qui sont fortement accaparés par l'encadrement du

groupe à gérer pragmatiquement au quotidien et n'ont, dans les faits, pas le temps dans leurs heures de travail d'utiliser l'écrit comme un outil (tant un outil personnel pour mettre des mots ou de la distance sur ce qui est vécu par le professionnel que comme outil dans le cadre de l'accompagnement professionnalisé du jeune). Il en résulte que les écrits produits sont de mauvaise qualité car réalisés à de mauvais moments de la journée (durant la nuit) soit pris sur leur temps personnel, ce qui n'est pas acceptable.

De façon très factuelle, à titre d'exemple,

- En IPPJ, il est relevé que les éducatrices et les éducateurs spécialisés (ES ci-après) doivent rédiger des notes de comportement. Cependant, il est constaté que les ES n'osent plus exprimer les choses trop franchement, car ils craignent les conséquences de leurs écrits sachant que le jeune et son avocat peuvent y avoir accès.

Il est relevé aussi à ce sujet que l'écrit porte sur le jeune, mais il révèle aussi toute une série de choses et d'informations sur l'auteur, ce qui le met à nu, l'expose tant pour ce qui concerne ses postures professionnelles, ses valeurs et son action que pour ce qui concerne ses capacités de rédaction (problèmes d'orthographe, lenteur à rédiger, etc...).

- De façon plus générale, les paroles des jeunes ne sont pas toujours reprises dans les rapports communiqués aux autorités mandantes et donc les décisions par celles-ci prises s'en ressentent.
- Dans certaines institutions, on a « modélisé » les écrits professionnels en obligeant les professionnels à utiliser des termes et expressions prédéfinis. Cela ne permet pas toujours de rendre compte avec suffisamment de finesse de la situation du jeune.
- Vu le manque de moyens et les possibilités d'accompagnement en institutions d'hébergement et dans le milieu de vie des jeunes, les points positifs doivent souvent être passés sous silence ou minimisés dans les rapports afin de s'assurer que l'accompagnement entamé puisse se poursuivre et afin de produire des résultats pour les jeunes. « Il faut alors grossir le trait » et insister sur les points négatifs de la situation. Cela entre en contradiction avec le rapport oral ou les retours qui sont faits au jeune dans l'accompagnement au quotidien. Selon les acteurs présents, il faut combattre ces pratiques répandues et institutionnalisées officieusement, car cela entraîne une méfiance à l'égard des écrits produits.
- Le jeune, sa famille et son avocat ayant la possibilité d'accéder aux écrits professionnels, il arrive que certains ES soient incapables d'assumer le contenu de leur écrit et s'empêchent de rendre compte de certains éléments susceptibles de « mettre en colère » les personnes concernées.

À la suite de ces éléments, il est apparu qu'il y a **une forme d'(auto)censure** dans les écrits des ES et des travailleurs sociaux de l'AJ communiqués aux autorités mandantes. Il y a alors un sentiment de dépossession (ou même d'hypocrisie) des écrits chez les professionnels, qui s'inscrivent dans un système qui dysfonctionne et les dépasse, les contraignant à s'adapter et à travestir le contenu de leurs écrits.

4.3. *Recommandations d'ordre politique*

Pour les participants, le politique doit donner les moyens d'améliorer les choses d'une part en allouant des fonds à l'enseignement supérieur (problème de l'enveloppe fermée depuis des décennies qui aggrave la situation chaque année quant à un accompagnement de qualité auprès d'un nombre d'étudiants toujours croissant) et d'autre part, en allouant plus de moyens pour que les éducateurs aient des créneaux dédiés à cet effet dans le futur (alors qu'on observe, sur le terrain, qu'ils n'ont pas de temps pour rédiger).

5. **Conclusions provisoires**

La journée a été l'occasion pour les professionnels de terrain **de mutualiser leurs compétences, de nouer des liens, de renforcer le réseau et, surtout, de dessiner, ensemble, les contours futurs de partenariats pérennes et solides entre le monde académique et le terrain**. L'effort est à poursuivre, mais les premiers jalons sont posés. C'est là une conclusion précieuse.

Continuons à nous réunir entre professionnels pour construire et solidifier la reconnaissance du métier de l'éducateur spécialisé qui n'est pas encore suffisamment perçue dans le monde professionnel. **Faut-il renforcer les associations professionnelles d'éducateurs avec des équipes mobiles ?** Il y a en tout cas une nécessité de poursuivre les réflexions entre professionnels du secteur ou même, inter-secteurs.

À ce titre, nous souhaitons que les actes de cette journée d'étude et les différentes recommandations qui apparaissent puissent faire l'objet de plusieurs suites : d'une part, des actes seront publiés dans une revue prochainement ; d'autre part, d'autres rencontres seront organisées en vue de rédiger un document qui reprendra les recommandations et sera communiqué aux instituts de formation ; au monde professionnel et aux pouvoirs politiques. Enfin, l'idée d'organiser ce type de journée d'étude pour d'autres secteurs (la psychiatrie ; le handicap ; la toxicomanie...) a été envisagé et sera réfléchi.

Bxl, ce 05.01.22